

219. — 7 MAI 1866. — LOI portant érection de la commune de Boirs (1). (Monit. du 9 mai 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les hameaux de Boirs et d'Anze sont séparés respectivement des communes de Glons et de Houtain-Saint-Siméon, province de Liège, pour être érigés en commune distincte sous le nom de Boirs.

Les limites séparatives sont fixées conformément au liseré jaune tracé sur le plan annexé à la présente loi.

Art. 2. Le cens électoral et le nombre de conseillers à élire dans ces communes seront déterminés par l'arrêté royal fixant le chiffre de leur population.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

220. — 7 MAI 1866. — LOI portant érection de la commune de Godarville (2). (Monit. du 9 mai 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le hameau de Godarville est séparé de la commune de Gouy-le-Piéton, province de Hainaut, et érigé en commune distincte sous le nom de Godarville.

La limite séparative est fixée conformément à la ligne indiquée par les lettres A, B, C, D, au plan annexé à la présente loi. Du point A au point B, elle suit le canal de Charleroi à Bruxelles, depuis la limite du territoire de Senefte jusqu'au pont des Nardons; du point B au point C, le che-

min des Nardons jusqu'au ruisseau le Piéton; du point C au point D, le ruisseau le Piéton jusqu'à la limite de Chapelle-lez-Herlaimont.

Art. 2. Le cens électoral et le nombre de conseillers à élire dans ces communes seront déterminés par l'arrêté royal fixant le chiffre de leur population.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

221. — 7 MAI 1866. — LOI portant délimitation entre les communes de Rumes et de Taintegnies (3). (Monit. du 9 mai 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les hameaux de Petit-Rumes et de la Digue sont séparés de la commune de Rumes et annexés à celle de Taintegnies.

Les limites séparatives entre ces deux communes sont fixées conformément au plan annexé à la présente loi.

La ligne de démarcation est tracée sur le terrain par la limite entre le bois de Saint-Martin et le bois du Chêne; la limite du bois de Bellonne et la limite de Ruphaluche.

Art. 2. Le cens électoral et le nombre de conseillers à élire dans ces communes seront déterminés par l'arrêté royal fixant le chiffre de leur population.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

222. — 7 MAI 1866. — Arrêté royal par lequel M. Quetelet (A.-L.-J.), direc-

(1) Session de 1865-1866.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 mars 1866, p. 282-283. — Rapport. Séance du 12 avril, p. 339. *Annales parlementaires.* Discussion et adoption. Séance du 18 avril 1866, p. 630.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 25 avril 1866, p. XX.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 2 mai 1866, p. 569. — Discussion des articles et adoption. Séance du 3 mai, p. 579.

(2) Session de 1865-1866.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 mars 1866, p. 281-282. — Rapport. Séance du 23 mars 1866, p. 291.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 12 avril 1866, p. 602.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 23 avril 1866, p. XXI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 2 mai 1866, p. 569. — Discussion des articles et adoption. Séance du 3 mai 1866, p. 578-579.

(3) Session de 1865-1866.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 6 mars 1866, p. 262-263. — Rapport. Séance du 10 mars, p. 273.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 11 avril 1866, p. 598.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 25 avril 1866, p. XX et XXI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 2 mai 1866, p. 569. — Discussion des articles et adoption. Séance du 3 mai, p. 578.